

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 38	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 4	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 9 octobre 2018

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 octobre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-10-15-BD-14 :

Transfert de propriété de mobilier archéologique.

Rapporteur : Monsieur Robert MARCHAL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU l'article L. 125-1 du Code du Patrimoine qui dispose qu'une personne publique peut transférer à une autre personne publique la propriété d'un bien culturel mobilier pour motif d'intérêt général,
VU les arrêtés SRA n° 2017/L474 et n° 2017/L475 du 29 septembre 2017, et l'arrêté SRA n° 2017/L482 du 4 octobre 2017, constatant la propriété de l'Etat sur les vestiges mobiliers issus des fouilles réalisées à Metz, place Saint-Simplice et avenue André Malraux en 2007, et rue Dupont-des-Loges et rue Saint-Gengoulf en 2009,

VU les courriers du 4 octobre 2017 du Service Régional de l'Archéologie de Metz proposant à Metz Métropole le transfert de propriété de ce mobilier archéologique,

CONSIDERANT l'intérêt scientifique et esthétique que présente ce mobilier, et la volonté de Metz Métropole de mettre en valeur son patrimoine archéologique auprès des scientifiques et du grand public,

DECIDE d'accepter le transfert de propriété au bénéfice de Metz Métropole, à titre gratuit, du mobilier archéologique mis au jour lors des fouilles réalisées à Metz, place Saint-Simplice et avenue André Malraux en 2007, et rue Dupont-des-Loges et rue Saint-Gengoulf en 2009,

S'ENGAGE, conformément aux dispositions de l'article L. 125-1 du Code du Patrimoine, à affecter l'ensemble des biens transférés à un service public culturel accessible au public, et à en assurer la conservation et la mise en valeur sous le contrôle scientifique et techniques des services compétents de l'Etat.

Pour extrait conforme
Metz, le 16 octobre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20181015-10-2018-DB14-DE

Numéro de l'acte : 10-2018-DB14
Date de décision : lundi 15 octobre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Transfert de propriété de mobilier archéologique
Classification : 8.9 - Culture
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 17/10/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181015-10-2018-DB14-DE
Document principal : 99_AU-ERD14.pdf

Historique :

17/10/18 11:01	En cours de création	
17/10/18 11:01	En préparation	Catherine DELLES
17/10/18 11:09	Reçu	Catherine DELLES
17/10/18 11:11	En cours de transmission	
17/10/18 11:12	Transmis en Préfecture	
17/10/18 11:21	Accusé de réception reçu	